



Paris, le 29 mars 2021

Objet : Modification du FCP « AVIVA MONETAIRE ISR CT » (codes ISIN : Part C - FR0000985558 / Part D - FR0010510479 / Part E - FR0010738229/ Part F - FR0010694125).

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « AVIVA MONETAIRE ISR CT », géré par Aviva Investors France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons, qu'à compter du 1^{er} avril 2021, la documentation réglementaire du FCP « AVIVA MONETAIRE ISR CT » va être amenée à évoluer dans le cadre de la revue de la stratégie d'investissement.

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2021 :

- l'indicateur de référence du FCP, actuellement l'EONIA (Euro Overnight Index Average), sera modifié au profit de l'€STER (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro.

A ce titre, l'objectif de gestion de votre FCP consistera désormais : « de délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STER capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR. Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative. »

- la politique interne d'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs décrite au point IX du prospectus du FCP a été mise à jour.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} avril 2021, la commission de surperformance applicable uniquement aux Parts C et D (respectivement FR0000985558 et FR0010510479) sera supprimée.

Les autres caractéristiques du FCP concerné demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter relativement à ce changement.

Nous vous rappelons enfin l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCP concerné, disponible sur le site internet : www.avivainvestors.fr

Le prospectus vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Aviva Investors France
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AVIVA INVESTORS FRANCE